

<b>BARÈME DES HONORAIRES au 1er avril 2018</b>	
<b>A - VENTE DE LOCAUX A USAGE D'HABITATION</b>	
<b>PRIX NET VENDEUR</b>	<b>HONORAIRES T.T.C</b>
TRANCHES DE PRIX COMPRIS ENTRE	EN SUS DU PRIX VENDEUR
0 €            et            143 000 €	7% <b>(1)</b>
143 001 €    et            300 000 €	6% <b>(2)</b>
300 001 €    et            au-delà	5% <b>(3)</b>
Lots Annexes (Parking, cave,...) dont le prix de vente est inférieur à 15 000 €	Forfait            1 500 €
<b>(1)</b> le montant minimum des honoraires étant de 4000 €	
<b>(2)</b> le montant minimum des honoraires étant de 10 000 €	
<b>(3)</b> le montant minimum des honoraires étant de 18 000 €	
<b>Les honoraires sont arrondis à la dizaine d'Euro Inférieure</b>	
<b>B - LOCATION DE LOCAUX A USAGE D'HABITATION</b>	
HONORAIRES T.T.C : 8% DU LOYER ANNUEL NET DE CHARGES REPARTI PAR MOITIÉ ENTRE PROPRIÉTAIRE ET LOCATAIRE	
<b>C - LOCATION SAISONNIERE DE LOCAUX A USAGE D'HABITATION</b>	
HONORAIRES T.T.C : 20% DU LOYER DE LA PERIODE NET DE CHARGES REPARTI PAR MOITIÉ ENTRE PROPRIÉTAIRE ET LOCATAIRE	
<b>D - VENTE DE LOCAUX A USAGE COMMERCIAL</b>	
CESSION DE FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL Honoraires Calculés suivant Barème Vente Locaux d'Habitation avec majoration de 10%	
<b>E - LOCATION DE LOCAUX A USAGE COMMERCIAL</b>	
HONORAIRES H.T A LA CHARGE DU LOCATAIRE CALCULÉS SUR LE MONTANT DU LOYER ANNUEL H.T	
BAIL COMMERCIAL 9 ANS .....	25%
CONVENTION OCCUPATION PRÉCAIRE .....	15%
<b>Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, suivant mandat.</b>	
<i>Barème Honoraires</i>	